



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le : 05/05/2026

L'an deux-mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents** : M. GACHON - M. AMAR - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI -  
Mme CUILIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA -  
M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN -  
Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON -  
M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS -  
M. GACHET - M. WAHARTE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme  
SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

**Pouvoirs** : Mme ATTAF à Mme ROVARINO - M. GAUDE à M. WAHARTE

**Absents :**

**Secrétaire de séance** : M. COPPENS

**CONSEILS D'ÉCOLE - DESIGNATION DES MEMBRES**

**N° Acte : 5.3**

Délibération n°26-74

Le conseil d'école est dans chaque école, l'instance locale de concertation et de partenariat éducatif.

Conformément aux dispositions de l'article D 411-1 du Code de l'Éducation, le conseil d'école est composé notamment du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il convient, dès lors, de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal pour les conseils d'école des écoles de la commune de Vitrolles.

Selon les dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote se déroule au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Il convient, dès lors, de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal pour les conseils d'école des écoles de la commune de Vitrolles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de son président et après avoir délibéré, vote par 29 voix Pour et 10 Abstentions (BRAVI Fabien / SIDOU Angélique / WAHARTE Stéphane représentant : GAUDE Alain / DEMOLON Cécile / GIRAUD Amandine / GACHET Jean-Pierre / RAPETTO Stéphanie / NIETO Béatrice / FARRUGIA Philip)

DESIGNE comme représentant titulaire de la commune au sein des conseils d'école des écoles de la commune de Vitrolles :

Pour le Groupe Scolaire Lucie Aubrac : Mme CUILLIERE

Pour le Groupe Scolaire Robert Badinter : M. HANACHI

Pour le Groupe Scolaire Claret Mateos : Mme MORO

Pour le Groupe Scolaire La Conque : M. SOW

Pour le Groupe Scolaire Jean de la Fontaine : M. GUARDADO

Pour les écoles Georges Lapiere et Pablo Picasso : M. SOW

Pour les écoles Frédéric Mistral et Victor Martin : Mme CUILLIERE

Pour le Groupe Scolaire Martine Morin : Mme CZURKA

Pour le Groupe Scolaire Les Pinchinades : Mme CZURKA

Pour le Groupe Scolaire Plan de la Cour : M. GUARDADO

Pour le Groupe Scolaire Prairial : Mme CUILLIERE

Pour le Groupe Scolaire Jules Raimu : Mme MERAKCHI

Pour le Groupe Scolaire Jean-Jacques Rousseau : Mme MERAKCHI

Pour le Groupe Scolaire Anne Sylvestre : M. SAHRAOUI

Le Secrétaire de Séance

**M.COPPENS**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 05 mai 2026

P. le Maire et par délégation  
Le Directeur des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**M. HABASTIDA**

